

DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Public concerné

Personnes en charge de la préparation des dossiers de marchés publics, techniciens, secrétaire, assistant(e) de direction...

Pré-requis

Maîtrise des outils bureautiques : Windows Explorateur, tableur, traitement de texte, connaissance (de base) du fonctionnement des marchés publics.

Chaque participant doit disposer d'un poste informatique durant la formation (à charge des participants)

Approche pédagogique

Méthode interactive basée sur un autodiagnostic, des cas pratiques, des jeux de rôles, des ateliers de réflexion et l'approbation d'outils et de méthodes

 **Durée : 1 JOUR**

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Appréhender les principes de la dématérialisation des marchés publics et les échéances à venir.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les outils nécessaires pour consulter les avis de marché, télécharger les dossiers de consultation et répondre par internet
- Utiliser les principales plateformes existantes pour les réponses dématérialisées (leurs différences, les impacts pour l'entreprise, les projets d'harmonisation en cours) avec **travaux pratiques sur des plateformes différentes** parmi les suivantes : achatpublic.com, Marchés Publics (plateforme des marchés de l'état—éditeur Atexo), e-marchés Publics (éditeur Dematis), marches-publics.info,.....
- Prendre en compte les avantages et bénéfices à en retirer
- Savoir-faire une veille sur les appels d'offres (moteurs de recherche, systèmes d'alerte)
- Mettre en place une organisation pour les réponses aux appels d'offres

CONTENU

Introduction

- Définition de la dématérialisation
- Quels sont les marchés concernés ?
- Quels sont les documents concernés ?
- Définition du profil acheteur et plateforme ?

Le cadre juridique de la dématérialisation des marchés publics

- Le **Code des Marchés Publics (décret 360 et 361-2016)**.
- Les mesures de simplification des marchés publics (MPS).
- Les obligations de l'acheteur et de l'entreprise soumissionnaire.
- La signature électronique et le certificat de signature électronique.
- Les autorités de certification.
- Les classes et type de certificats électroniques.
- Signature électronique et groupement momentané d'entreprises.
- Quels sont les formats de signature utilisables ?
- Qui est habilité à signer ?

Evaluation

Avant : fiche de positionnement

Pendant : études de cas / quizz, questionnaire d'évaluation en fin de formation

Après : attestation de compétences

Intervenant

Expérience de 20 ans dans l'administration de l'armée de Terre et de 12 ans dans le conseil aux entreprises pour les marchés publics.

Les aspects techniques et les outils

- Analyse du dossier de consultation.
- Les prérequis techniques.
- Le certificat électronique et le logiciel de signature.
- Les plateformes de dématérialisation.
- Les formats de fichiers (PDF, ZIP, ...)
- Les principaux logiciels utilisables dont le logiciel de signature électronique.
- Les utilitaires indispensables : le logiciel antivirus, la visionneuse de documents et de plans, le logiciel de compression de documents, le lecteur et/ou générateur de fichiers au format pdf.
- La copie de sauvegarde et l'archivage des réponses.
- Le déroulement du processus.

La facturation et le DUME.

- La facturation et Chorus Pro (cadre juridique, principe, échéance, calendrier).
- Le DUME et E-Dume (Cadre juridique, Utilisation, organisation du document).

Phase pratique.

Les étapes et la pratique sur des plateformes de TEST :

Etape 1 : Comment se procurer un certificat de signature électronique ?

Etape 2 : Test de configuration du poste informatique.

Etape 3 : La recherche des appels d'offres.

- Comment trouver des avis de marchés ?
- Les services offerts par les prestataires.
- L'accès et l'inscription à la plateforme figurant dans l'avis de marché (AAPC).
- La récupération des documents de la consultation, le téléchargement du dossier de consultation des entreprises (DCE).

Etape 4 : Réalisation d'une consultation test sur une plateforme

Dans la mesure du possible, il est demandé aux stagiaires de se présenter à la formation :

- *Avec un PC portable sur lequel la configuration de la signature électronique (certificat électronique) est réalisée.*
- *Avec les identifiants et mots de passe utilisés sur les plateformes internet.*
- *Un certificat de signature électronique RG***